CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 1er mars 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, Deuxième partie, Livre V, Titre IX, chapitre IV relatif aux entreprises de travail adapté', portant le numéro 75.772/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 4 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AEDYLAHDB-HFHHCUQ‡